

ANNEXE 4

Sommaire

- Délibération du Conseil municipal N° 2016_05_075 du 26 mai 2016 portant sur le financement de l'office du Tourisme
- Délibération du Conseil municipal N° 2016_05_074 du 26 mai 2016 portant sur le financement des logements

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
du
GARD

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE Séance du 26 MAI 2016

Numéro et objet de la
délibération

2016_05_075

**TRAVAUX
CREATION D'UN OFFICE
DE TOURISME
DEMANDE DE
SUBVENTION AU FSIPL**

RAPPORTEUR :
Hervé FARDET

L'AN DEUX MIL SEIZE et LE VINGT SIX MAI, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André HEUGHE, Maire

Etaient Etaients présents : Patrick MANETTI, Mireille GROS-JEAN, Anne-Marie GOURIOU, Jean-Marc TAILLEUR, Franca DI SALVO, Hervé FARDET, Mireille DAINESI, Adjoint,

Michèle BONNARD, Joël BARTHEE, Solange HOFFMANN, Patrick POULENAS, Michel AHMED-OUAMEUR, Alain DIVINE, Nadia CHALVIDAN, Luc PIARD, Stéphanie BOBIN, René RODRIGUEZ, Jacques BAUZA, Nathalie NURY, Luc ROUSSELOT, Michel BERARDO, Conseillers Municipaux,

Absents excusés :

Henri ROUSSILLON qui donne pouvoir à André HEUGHE
Marguerite MAESTRINI qui donne pouvoir à Mireille GROS-JEAN
Raymonde ROTH qui donne pouvoir à Anne-Marie GOURIOU
Dorothee LAROCHE qui donne pouvoir à Patrick MANETTI
Marie-Claire GRANIER qui donne pouvoir à Nathalie NURY
Karine FERRARO qui donne pouvoir à René RODRIGUEZ

Absent : Sylvain REBOUL

Secrétaire de séance : Mireille DAINESI

L'office de tourisme est actuellement Place de la Mairie, face à cette dernière. Pour plus de visibilité, la Municipalité a décidé de l'installer dans un bâtiment municipal situé entre le Boulevard National (n°44) et la rue de la Liberté (n°2 et 4). L'environnement de ce bâtiment ancien est également en projet de réaménagement ultérieur notamment le Boulevard National.

Cet immeuble est un ancien Hôtel/Restaurant, dans le centre-ville, face à la Place de la Pusterle où a lieu le marché hebdomadaire et de nombreuses manifestations et communique avec les rues précédemment citées.

C'est donc un lieu qui se prête remarquablement à accueillir l'Office de Tourisme, faisant le lien entre le bras du Rhône et le centre-ville.

Il est également prévu de réaménager les deux étages en logements.

Une équipe de maîtrise d'œuvre dont le titulaire est l'architecte Laetitia DI MASCIÒ a été retenue et celle-ci a réalisé des études au stade AVP.

Cette opération de rénovation et aménagement de l'immeuble précité en Office de Tourisme s'élèvera à 340 719 € HT dont 305 445 € HT de travaux (estimation AVP) et 35 274 € HT d'études.

La deuxième enveloppe des Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) peut être sollicitée dans ce cas (création, aménagement, rénovation de bâtiments et équipements publics).

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé
Et après en avoir délibéré

APPROUVE l'opération de rénovation et aménagement d'un immeuble en Office de Tourisme pour un montant total prévisionnel de 340 719 € HT selon le plan de financement suivant :

- | | |
|--------------------------|-----------|
| • FSIPL (60%) : | 204 431 € |
| • CD (20%) : | 68 144 € |
| • Part communale (20%) : | 68 144 € |

SOLLICITE la deuxième enveloppe des Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) ainsi que le Conseil Départemental AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme,
LE MAIRE, André HEUGHE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

FRANCAISE

DEPARTEMENT
du
GARD

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE
Séance du 26 MAI 2016**

**Numéro et objet de la
délibération**

2016_05_074

**TRAVAUX
CREATION DE 4
LOGEMENTS
CONVENTIONNES
DEMANDE DE
SUBVENTION AU FSIPL**

RAPPORTEUR :
Hervé FARDET

L'AN DEUX MIL SEIZE et LE VINGT SIX MAI, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André HEUGHE, Maire

Etaient Etaients présents : Patrick MANETTI, Mireille GROS-JEAN, Anne-Marie GOURIOU, Jean-Ma TAILLEUR, Franca DI SALVO, Hervé FARDET, Mireille DAINESI, Adjointes,

Michèle BONNARD, Joël BARTHEE, Solange HOFFMANN, Patrick POULENAS, Michel AHMEI OUAMEUR, Alain DIVINE, Nadia CHALVIDAN, Luc PIARD, Stéphanie BOBIN, René RODRIGUE Jacques BAUZA, Nathalie NURY, Luc ROUSSELOT, Michel BERARDO, Conseillers Municipaux,

Absents excusés :

Henri ROUSSILLON qui donne pouvoir à André HEUGHE
Marguerite MAESTRINI qui donne pouvoir à Mireille GROS-JEAN
Raymonde ROTH qui donne pouvoir à Anne-Marie GOURIOU
Dorothee LAROCHE qui donne pouvoir à Patrick MANETTI
Marie-Claire GRANIER qui donne pouvoir à Nathalie NURY
Karine FERRARO qui donne pouvoir à René RODRIGUEZ

Absent : Sylvain REBOUL

Secrétaire de séance : Mireille DAINESI

La Municipalité a décidé d'installer dans le bâtiment municipal situé entre le Boulevard National (n°44) et la rue de la Liberté (n°2 et 4) l'office de tourisme et de réaménager les deux étages en 4 logements (R+1 et R+2). L'immeuble est un ancien Hôtel/Restaurant, dans le centre-ville, face à la Place de la Pouterle où a lieu le marché hebdomadaire et de nombreuses manifestations et communique avec les rues précédemment citées. Le projet répond au besoin de développement du logement locatif social en centre-ville de la commune comme le prévoit le PLU et permet l'arrivée de futurs habitants. L'équipe de maîtrise d'œuvre dont le titulaire est l'architecte Laetitia DI MASCIO a été retenue et celle-ci a réalisé des études au stade AVP. Cette opération de rénovation et aménagement de l'immeuble précité en logements s'élèvera à 386 386 € HT dont 346 385 € HT de travaux (estimation AVP) et 40 001 € HT d'études. La deuxième enveloppe des Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) peut être sollicitée dans ce cas (construction ou rénovation de logements).

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré

APPROUVE l'opération de rénovation et aménagement d'un immeuble en quatre logements conventionnés pour un montant total prévisionnel de 386 386 € HT,

OLLICITE la deuxième enveloppe des Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL),

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

ventes de l'immeuble rue de l'Escurier à Caderousse (39.4%)	152 170
2 ^{ème} enveloppe FSIPL (40.6%)	156 938
part communale (20%)	77 278

OTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y relatif.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme,
LE MAIRE, André HEUGHE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.